La lettre au soldat

Autor(en): **Pichonnaz, L.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **69 (1940)**

Heft 4

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1040692

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Chacun comprendra dès lors les rapports étroits que doivent entretenir les membres de la cellule-mère, de la commune, du canton et de la plus grande famille que constitue la Confédération suisse, notre Etat.

Si chacun est à sa place, si chacun fait son devoir, si la famille donne à l'Etat des citoyens intègres et capables et si, d'autre part, l'Etat rend à la famille les honneurs auxquels elle a droit, c'est l'équilibre, c'est la discipline sociale qui s'établissent sans heurt, comme l'herbe croît dans la prairie où la rosée étincelle sous les rayons du soleil. Si, au contraire, il manque à tous ces rouages la précision de la marche, c'est alors le désordre, l'anarchie et la révolution qui, tant de fois, portèrent leurs ravages au sein des peuples.

La Patrie est dans le mystère de nos familles comme elle est sur la place publique, comme elle est partout où l'on travaille, comme elle est aussi dans les conseils de la nation. La Patrie est ce que nos pères l'ont faite, ce que nous la faisons à notre tour. Elle sera toujours belle et généreuse si nous la servons et l'aimons et si nous avons le courage de la défendre à l'intérieur contre les ennemis du dehors.

La Famille,
La Patrie,
Dieu !
Ce n'est qu'une chose avec des dimensions diverses.

André Pauli, *instituteur*, Bulle.

La lettre au soldat

C'était un matin de décembre. Il y avait, sur les vitres de l'école, des étoiles et des fleurs. Et c'est là, entre les étoiles qui avaient fleuri dans la nuit claire, que nos écoliers ont écrit la « lettre au soldat ». Et avec quelle application ! Ne fallait-il pas dire de « belles choses » à ceux qui veillent sous la pluie glacée, sous la neige ou dans la nuit claire ? En ce matin de décembre, on fut loyal : pas de lorgneries sur le travail du voisin ; chacun y allait de son cru pour dire à nos défenseurs : « Vous dormez sur la paille. L'Enfant Jésus aime les soldats. Vous vous enrhumez. Vive le général Guisan ! Je prie pour vous. » Et la lettre au soldat est partie pour Berne, toute chaude d'affection et de candeur.

Au cantonnement, la lettre du petit écolier suisse fut accueillie avec enthousiasme. Le soldat a bien vite fermé les yeux sur les fautes de syntaxe et d'orthographe pour ne saisir de « la lettre du paquet » que cet amalgame, combien charmant, de compassion, d'amour et de patriotisme.

Ne le nie pas, soldat, ta main, ta belle main durcie qui ne tremble pas au tir, ta main rude de sapeur qui charpente et maçonne, elle a tremblé en serrant la lettre de Noël ; ton regard, ton regard dur et clair de sentinelle, il s'est brouillé devant les mots d'amour de l'enfant que tu défends.

* * *

Sur le chemin de l'école :

— Mon soldat, à moi, il est musicien, au civil. Il joue de plusieurs instruments : le saxophone, l'accordéon, la clarinette ; il va jouer dans les bénichons.

— Le mien, au civil, il est dragon ; il a un domaine à Berne, et maintenant, il fait le douanier.

— Et le mien ? et le mien ? Savez-vous ce qu'il fait le mien ?

— ?? ...

— Il est professeur de chirurgie à l'Université de Berne.

Le musicien a prodigué les détails de sa vie militaire et civile, bien plus que le paysan, le paysan, bien plus que le chirurgien. Qu'importe ! puisque la « lettre au soldat » a mis au cœur de ces trois Suisses beaucoup de chaleur, et, bien sûr, un peu de courage.

L. Pichonnaz.

Appel au peuple suisse

Confédérés,

Depuis des mois, notre armée est sous les armes. Dehors par tous les temps, en dépit du froid et de la neige, nos soldats montent la garde, afin de protéger l'indépendance du pays. Grâce à leur dévouement et à leur esprit de sacrifice, le peuple suisse peut jouir des bienfaits de la paix. Mais cela lui impose un devoir sacré. Ceux qui sont restés à l'arrière doivent, en effet, s'efforcer de maintenir et de développer les valeurs spirituelles et morales qui constituent les fondements de notre vie nationale : l'esprit de véritable solidarité, d'entraide réciproque, d'union confédérale. Ainsi subsisteront, au sein de notre peuple et de notre armée, ces forces profondes qui doivent nous permettre d'envisager l'avenir, même s'il est redoutable, avec courage et confiance.

Un nouveau champ d'action sollicite aujourd'hui notre esprit de solidarité : le Bureau central pour les œuvres en faveur du soldat, du Département militaire fédéral, la Croix-Rouge suisse, dont la tâche est, en quelque sorte, d'atténuer les dommages moraux et matériels que la guerre cause à notre peuple, ont un besoin urgent d'aide et d'appui.

En 1918, par décision du chef de l'Etat-Major général, le colonel commandant de corps Sprecher von Bernegg, fut créé le « Don national suisse » pour nos soldats et leurs familles, afin de fournir aux œuvres de secours privées en faveur du soldat, qui existaient déjà, les moyens nécessaires pour poursuivre leur action. Grâce aux subsides qui lui furent alloués par la suite, le « Don National », au cours de ses vingt années d'existence, employa plus de 14,7 millions de francs conformément au but défini par l'art. 2 des statuts de la fondation, qui a la teneur suivante :

« La fondation a pour but d'améliorer la situation matérielle et morale des soldats suisses et de leurs familles. Elle apporte, à cet effet, aux œuvres en faveur du soldat un soutien efficace par des dons volontaires et elle assure aux donateurs un emploi de leurs dons conforme à leurs intentions. »